

# Règlement du concours

## Article 1 : Objet du concours

L'Association Sportive du CEA Cadarache organise un concours qui a pour objectif de créer son nouveau logo.

## Article 2 : Participants au concours

Ce concours est ouvert à tous.

## Article 3 : Durée du concours

Ce concours est ouvert ce jour et se terminera fin janvier 2010.

## Article 4 : Contraintes techniques

Le nouveau logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication de l'AS CEA Cadarache.

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- nombre maximum de couleurs : 3 (noir non compris).
- texte associé : « ASCEA Cadarache » (majuscules et minuscules restent libres d'utilisation).
- s'assurer que le logo passe bien en photocopie noir & blanc et qu'il reste lisible à la taille de 3x3 cm.
- tailles : minimale 5x5 cm, maximale 20x20 cm.
- lisibilité.
- simplicité.

## Article 5 : Modalités d'inscription et de participation

- Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer. Il suffit d'envoyer votre logo par mail à l'adresse suivante : [asceacadarache@gmail.com](mailto:asceacadarache@gmail.com), pour que votre inscription et participation soient prises en compte.
- Vous pouvez à tout moment (jusqu'à la date de fin de concours), modifier votre logo en le renvoyant à l'adresse mail précédente.

- Chaque participant pourra présenter plusieurs logos.
- Le logo pourra être donné au bureau de l'AS via clef USB ou autre support numérique si le participant est dans l'impossibilité de l'envoyer par mail.
- Formats de l'image acceptés : jpeg, jpg, bmp, png, tif.

## Article 6 : Droits d'auteur

La participation au concours implique l'acceptation de fait que les idées de logo deviennent la propriété exclusive de l'ASCEA Cadarache dès leur réception.

Toute personne qui adresse une idée de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteur. Elle certifie en outre que son idée de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive de l'ASCEA Cadarache. Le gagnant renoncera à ses droits d'auteur sur son usage présent et à venir.

## Article 7 : Critères de sélection

Chaque logo sera examiné d'après les critères suivants :

- a) la mise en valeur de l'image de l'Association Sportive.
- b) la qualité visuelle (graphisme, couleurs et police de caractères).
- c) la possibilité de l'adapter sur les différents supports.
- d) l'originalité de la conception.

## Article 8 : Jury

Le jury est constitué par les membres du bureau de l'AS CEA Cadarache. Il se réunira pour choisir le logo qui sera retenu pour symboliser l'Association dans les 15 jours à partir de la date de fin du concours.

Si le jury considère ne pas avoir suffisamment de propositions ou qu'aucune ne soit satisfaisante, il s'autorise à annuler le concours sans possibilité de réclamations par

les candidats. Le logo actuel serait alors conservé ou légèrement modifié par le Bureau.

## Article 9 : Proclamation des résultats

Le gagnant sera avisé directement par le bureau de l'AS CEA Cadarache, par téléphone ou par mail. Le logo primé et le nom du gagnant seront publiés sur le site internet de l'AS et par voie d'affichage aux cantines.

## Article 10 : Prix

L'ASCEA Cadarache remettra au gagnant un lot d'une valeur de 150 €.

## Article 11 : Adhésion au règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant au résultat.